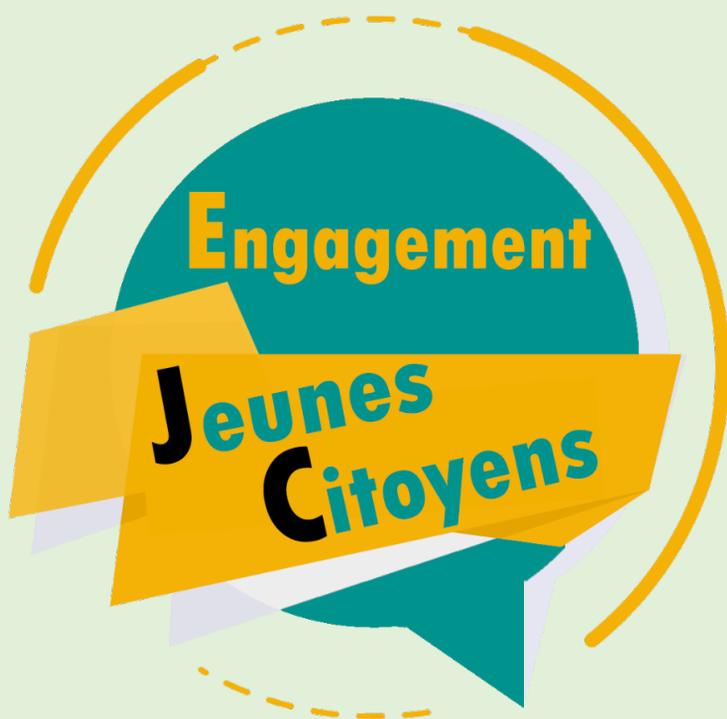


L'engagement citoyen des jeunes



Etude de documents

Source documents : Hatier

P'tit blog de Segpa



Comment sensibiliser les jeunes à la citoyenneté et au civisme ?

Compétences:

Connaître les étapes permettant le développement de la conscience citoyenne chez les jeunes

Etudier des documents

Analyser une affiche

Doc. 1 Le parcours de la citoyenneté

PARCOURS DE CITOYENNETÉ

3 étapes obligatoires

1 L'enseignement de défense (classes de 3^e et 1^{re})

2 Le recensement à 16 ans en mairie ou en ligne pour certaines communes (www.mon.service-public.fr)

3 La Journée Défense et Citoyenneté (www.majdc.fr)

La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

Ce parcours est obligatoire pour passer :

- vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

Logos: République Française, MINISTÈRE DES ARMÉES, SGa (Service général pour l'administration)

1). Entourez les 3 étapes du parcours de citoyenneté.

2). Que doit faire chaque jeune à 16 ans ?

.....

3). A quelle journée sera-t-il convoqué ?

.....

4). Soulignez ce que permet à chaque jeune le fait d'avoir suivi les 3 étapes du parcours de citoyenneté.

Doc. 2 La Journée défense et citoyenneté (JDC)

« Au cours de la JDC, les jeunes sont sensibilisés à des questions portant sur la défense nationale et les différentes formes d'engagement, sur le civisme et la connaissance des droits et des devoirs du citoyen, ou encore sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, avec notamment la nécessaire lutte contre le sexisme, les violences de toutes natures commises au sein du couple (physique, psychologiques ou sexuelles). Enfin, au cours de cette journée, des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française leur sont proposés. »

© Hatier, 2021.

5). Quels sont les 3 enseignements dispensés au cours de la JDC ?

.....

.....

Doc. 3 Un exemple d'engagement, le Service Civique



SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun au service de tous

En 2018, 140 265 jeunes ont effectué une mission, soit 14 % de plus qu'en 2017 et 52 % de plus qu'en 2016. Depuis sa création en 2010, le Service Civique a attiré plus de 370 000 volontaires.

Le Service Civique, créé par la loi du 10 mars 2010, vise à renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. Il permet de s'engager dans une mission d'intérêt général.

Pour qui ?
Volontaires de
16 à 25 ans

Durée
de
6 à 24 mois

Pourquoi ?
Missions d'intérêt général au sein d'associations, fondations, collectivités, ambassades, ONG...

Indemnisation
entre
580 et 688 euros par mois

Quels secteurs ?
Protection de l'environnement, assistance aux personnes âgées, aide aux pays en voie de développement, prévention, soutien scolaire...

6). Quand le service civique a-t-il été créé ?

.....

7). A qui s'adresse le service civique ?

.....

8). Soulignez la durée de ce service civique.

9). Soulignez le montant de l'indemnisation que perçoit le jeune volontaire.

10). Entourez les domaines dans lesquels les jeunes peuvent s'engager pour une mission d'intérêt général en France ou à l'étranger.